

Annexe 3 de l'arrêté : grille de critères de sélection et de notation des projets

	CRITÈRES	Coef. Pondérateur (1 à 3) *	Cotation	TOTAL	Commentaires/ Appréciations
Projet architectural	Type de création de places <ul style="list-style-type: none"> • Création : 1 point • Transformation : 2 points • Extension : 3 points 	1 à 3			
	Taille critique de la structure atteinte <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 80 places : 1 point • Plus de 120 places : 2 points • De 80 à 120 places : 3 points 	1 à 3			
	Accessibilité de la structure aux personnes à mobilité réduite ou atteintes de pathologies lourdes				
	Localisation et implantation géographique de la structure par rapport aux besoins locaux (bassins d'emploi et population de jeunes de 16/25 ans, moyens locaux de transport commun services publics)	3			

Capacité du bailleur et du gestionnaire sur la mise en œuvre du projet	Capacité à respecter les délais de mise en œuvre	3			
	Expérience de maîtrise d'ouvrage dans la réalisation	2			
	Expérience du gestionnaire dans la prise en charge du public accueilli	3			
Qualité du projet social et de l'opérateur	Personnels : taux d'encadrement adapté et qualification des ETP (niveau III en direction et IV en animation socio-éducative), pluridisciplinarité de l'équipe.	3			
	Qualité générale de l'accompagnement socio-éducatif proposé (accueil / information et orientation du jeune en fonction du diagnostic de sa situation, aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome, aide à l'insertion sociale et professionnelle, mise en place d'outils d'évaluation)	3			

	<p>Accueil physique des usagers (typologie des logements, redevances, prestations facultatives et obligatoires, type et montant)</p>	3			
	<p>Implantation locale de l'opérateur et coopération avec des partenaires extérieurs</p>	2			
	<p>Coopération de l'opérateur avec les partenaires 'intégration dans un réseau structuré, coopération avec les structures de l'État, degré de formalisation des coopérations avec les acteurs locaux, adhésion à une fédération)</p>	2			

Modalités de financement	Coûts de fonctionnement	3			
	Mutualisations de moyens proposées et incidences budgétaires	3			
	Cohérence du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés	2			
TOTAL (coefficient pondérateur X cotation)					

Note totale : / 117

* 1 étant la note la plus basse, et 3 la note la plus élevée.